

# COVID-19

redaction@sonapresse.com

## Encore un laxisme préjudiciable

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

LE Conseil des ministres en sa séance du vendredi 08 mai 2020 a mis fin à l'état d'urgence instauré le 10 avril 2020. Lequel Conseil des ministres avait également précisé que les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 demeureraient en vigueur. D'ailleurs, une loi fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires initiée par le gouvernement a été adoptée au Parlement. Dans une communication en début de semaine, le ministre d'État en charge de l'Intérieur avait rappelé à l'opinion les

différentes mesures encore en vigueur. Parmi celles-ci, Lambert-Noël Matha avait cité : le maintien du couvre-feu ; l'interdiction de la circulation interurbaine, sauf autorisation spéciale ; la fermeture des motels ; l'interdiction des sports collectifs ou de masse ; l'observation de la distanciation sociale, du port obligatoire du masque et des autres mesures barrières ; tout comme la fermeture des débits de boissons et autres commerces...

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Malheureusement, plusieurs de ces mesures sont régulièrement violées. C'est entre autres le cas de celle relative à la fermeture des débits de boissons et autres commerces. Aujourd'hui, quand on circule

dans la capitale et ses environs, on se rend compte que presque tous les commerces sont ouverts. Ainsi de plusieurs friperies et prêts-à-porter (lire ci-dessus). Pire encore, en foulant au pied les mesures barrières

Alors, face à cet incivisme préjudiciable, et au moment où le Covid-19 se propage de manière vertigineuse, de plus en plus de personnes se posent la question de savoir pourquoi le gouvernement ferme-t-il les yeux ? Le danger, c'est qu'au fur et à mesure que les jours passent, les vieilles habitudes reviennent et les populations s'exposent davantage. Il est donc temps de faire respecter ces mesures. Quitte à mettre la force publique à contribution.



Photo: Adjai

**Malgré l'interdiction d'ouvrir, presque tous les commerces exercent aujourd'hui. Parfois en foulant au pied les mesures barrières.**

## Friperie et prêt-à-porter : attention danger !

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/Gabon

DANS le but de rendre plus efficaces les mécanismes de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19) déployés dans notre pays, les autorités avaient décidé, à côté de l'arsenal de mesures de riposte existantes, d'imposer au client l'achat systématique de tout produit touché en magasin. Une décision qui gagnerait également à s'élargir à plusieurs autres commerces, notamment la vente de friperie, communément appelée "Moutouki", et le prêt-à-porter. Des commerces qui, selon des spécialistes, constituent un foyer de propagation rapide du coronavirus. Dans ce cadre précis, cela se traduit par le comportement des personnes qui passent leur temps à essayer des habits sans pour autant, au final, les acheter.

Avec la relance des activités de tous les commerces, la vente du "Moutouki" et du prêt-à-porter a également repris de plus belle, exposant ainsi les clients à un réel danger. Dans la mesure où ceux-ci passent leur temps dans l'essayage



Photo: Bandoma

**Un client de la friperie examinant un article avant de se décider de l'acheter ou pas.**

sans fin des vêtements, avant de se décider à les acheter ou pas. Et dans le cas où l'essayage n'est pas concluant, l'habit est très vite remis dans le lot à vendre. Puis, c'est au tour d'un autre de recommencer la même opération. Et ainsi de suite, cet exercice sera répété plusieurs fois dans la journée, jusqu'à ce que l'article trouve finalement preneur. Une victime, malheureusement tombée sur le mauvais produit, simplement en voulant se faire plaisir. Surtout qu'il a été prouvé que

le redoutable virus s'accroche aussi aux tissus, donc aux vêtements.

Ces comportements désormais à proscrire, en raison de la chaîne de contagion au Covid-19 qu'ils peuvent entraîner, sont malheureusement tolérés dans l'ensemble des marchés de la capitale. Aux autorités compétentes d'y prendre garde – en imposant par exemple des normes pour ce type de commerces – afin d'éviter à notre pays le chaos de la contamination communautaire.

## Migration du virus : conséquence des déplacements des populations

Prissilia M MOUITY  
Libreville/Gabon

PLUS de 1 000 cas de coronavirus ont été déclarés au Gabon au cours des deux derniers jours. Un chiffre qui montre que l'épidémie évolue à grande échelle dans notre pays, malgré les mesures prises par les plus hautes autorités. Lesquelles devraient limiter la dissémination du Covid-19 à l'échelle nationale. En seulement deux mois après l'apparition du cas zéro au Gabon, la pandémie s'étend dans l'arrière-pays avec une étonnante vitesse. Cinq chefs-lieux de provinces sur les neuf que compte le pays sont aujourd'hui touchés. Et la chaîne de contagion s'étend maintenant dans les départements.

Une évolution liée à la contamination de type communautaire. Le phénomène serait notamment, selon le Copil, lié aux multiples mouvements des populations, malgré les mesures de fermeture des frontières terrestres nationales et d'interdiction des déplacements interurbains prises par le gouvernement le 20 mars dernier.

Près de deux mois après, on

constate que les populations n'ont jamais cessé de se déplacer vers l'intérieur du pays, favorisant ainsi la migration du coronavirus dans les départements jusque-là épargnés. Ce fait illustre, une fois de plus, l'indiscipline des populations, encouragées cette fois par le laxisme des autorités, qui peinent à appliquer leurs décisions.

Plusieurs mesures ont, en effet, été prises par le gouvernement gabonais depuis le début de cette crise sanitaire. Mais combien sont-elles réellement appliquées en dehors du port obligatoire des masques ? La migration du Covid-19 à l'intérieur du pays était presque prévisible, au regard des va-et-vient désordonnés des populations circulant avec dérogations pour certains, mais beaucoup arrivent à passer au travers des mailles du filet grâce à de multiples subterfuges. Ils sont, en effet, nombreux à aller d'un endroit à un autre à Libreville et en dehors de la capitale, sans motifs valables, alors qu'il avait été question de limiter les déplacements non essentiels. Ce qui n'est pas de nature à épargner le reste des provinces, si l'on n'y prend garde.